

fin au présent contrat en payant l'ouvrage accompli et les matériaux livrés sur le chantier, et elle ne sera tenue responsable d'aucuns dommages pour l'interruption du contrat.

Ledit amendement est adopté sur le partage suivant des voix:

Pour: N. Lapointe, Ames et Bastien—3.

Contre: Turner et Leclaire—2.

Et il est

Résolu: En conséquence.

—Il est

Résolu: Que soit remboursé aux soumissionnaires suivants le dépôt qu'ils ont fait avec leur soumission pour la construction d'un égout entre la Rivière des Prairies et le champ d'épandage:

MM. Julien Toussaint	\$2,000.00
Ouimet & Gravel	2,000.00
M. Dineen	2,000.00
O. Martineau & Fils	2,000.00
F. McKeown	2,000.00
Laurin & Leitch	2,000.00
W.-G.-A. McDonald	2,000.00
Keegan & Dillon	2,000.00

—Sur rapport de l'inspecteur de la Ville, il est
Résolu: Que soit remboursé à MM. Martineau & Prénouveau le montant de leur dépôt de \$2,500 fait en même temps que leur soumission pour la construction du tunnel de la rue Saint-Denis.

—Sur proposition de M. l'échevin N. Lapointe, il est
Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de trouver une position convenable, dans le département, à M. Ouimet, ex-assistant-contremaître, et de lui donner de l'emploi comme contremaître dans des travaux qu'il croira M. Ouimet capable de surveiller.

—Soumis les rapports de l'inspecteur de la Ville, déclarant qu'il faudra \$5,400 pour améliorer l'état de la rue Centre, à partir de la rue d'Argenson jusqu'à l'avenue Atwater, et une autre somme de \$9,783, pour améliorer l'avenue Atwater, à partir de la rue Centre jusqu'à la rue Saint-Patrice.

Résolu: Que la "Sherwin-Williams Co." soit informée que la Commission de la Voirie a fait préparer des estimés du coût des améliorations à être exécutées sur la rue Centre et l'avenue Atwater, conformément à sa demande, et que lesdites améliorations seront faites aussitôt que le lui permettront les fonds à sa disposition.

—A la demande de M. l'échevin Lévy, de M. l'ex-échevin Hurtubise et de M. Langlois, de la maison Gunn, Langlois & Cie, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de dresser un plan montrant les changements qu'il faudra faire au projet des lignes homologuées de la rue LeRoyer afin de permettre à MM. Gunn, Langlois & Cie., d'utiliser toute l'étendue de leur terrain.

Ajournement.

J.-H. DILLON,
Secrétaire.

COMMISSION DES FINANCES

*Compte rendu de l'assemblée du 18 juillet
(assemblée ajournée)*

Sont présents: MM. les échevins Vallières, président, Ekers, Payette, L. A. Lapointe et DeSerres.

—Le rapport de la sous-commission des Réclamations recommandant de payer certaines réclamations, étant de nouveau soumis, il est

Résolu: De recommander au Conseil de payer les réclamations suivantes:

M. Martin Hickey, inondation: \$300 en plus de \$82 et de \$18 déjà votés.

M. P. Morris, chute: \$50.00.

M. Jean Vermette, chute, \$150.00 et les frais.

Relativement à la réclamation de M. John-R. Lewis, au montant de \$160.00 pour dommages par suite d'une chute sur le trottoir en face d'un terrain vacant rue Sanguinet, appartenant à M. F.-C. Saunders, il est

Résolu: De la renvoyer aux avocats de la Ville avec instruction de tenir ledit M. Saunders responsable des dommages que la Ville est appelée à payer et de prendre les mesures nécessaires à cette fin.

to discontinue the present contract by paying for the work done and the material delivered on the ground and shall not be called upon to pay damages on account of the discontinuance of the contract.

The amendment was adopted on the following division:
Yeas: N. Lapointe, Ames and Bastien—3.

Nays: Turner and Leclaire—2.

And it was

Resolved: Accordingly.

—It was

Resolved: That the following tenderers be reimbursed the deposits made with their tender for the construction of the sewer from the Rivière des Prairies towards the sewage farm:

Julien Toussaint	\$2,000.00
Ouimet & Gravel	2,000.00
M. Dineen	2,000.00
O. Martineau & Fils	2,000.00
F. McKeown	2,000.00
Laurin & Leitch	2,000.00
W. G. A. McDonald	2,000.00
Keegan & Dillon	2,000.00

—On the report of the City Surveyor, it was

Resolved: That Messrs. Martineau & Prénouveau be reimbursed the deposit of \$2,500 made with their tender for the construction of the St. Denis street subway.

—On motion of Ald. N. Lapointe, it was

Resolved: That the City Surveyor be requested to find suitable employment in the department for ex-assistant foreman Ouimet and to employ him as foreman over such work as he considers him competent to superintend.

—Submitted the City Surveyor's reports stating that the sum of \$5,400.00 would be required to improve the condition of Centre street from d'Argenson street to Atwater avenue and that \$9,783.00 would be required to improve Atwater avenue from Centre street to St. Patrick street.

Resolved: That the Sherwin-Williams Co., be informed that the Road Committee has had estimates prepared of the cost of improving Centre street and Atwater avenue conformably with their request, and that the matter will be attended to as soon as the available funds will permit.

—At the request of Ald. Lévy, ex-ald. Hurtubise and Mr. Langlois of Gunn Langlois & Cie., it was

Resolved: That the City Surveyor be instructed to prepare a plan showing the change it would be necessary to make in the homologated lines of proposed LeRoyer street in order to enable Messrs. Gunn, Langlois & Co., to utilize the whole of their land.

Adjourned.

J. H. DILLON,
Secretary.

FINANCE COMMITTEE

Report of adjourned Meeting, held the 18th of July.

Present: Ald. Vallières, chairman, Ekers, Payette, L. A. Lapointe and DeSerres.

The report of the sub-committee on Claims recommending the payment of certain claims having again been submitted, it was

Resolved: To recommend to Council to pay the following claims:

Martin Hickey, flooding, \$300, in addition to \$82.00 and \$18.00 already voted.

P. Morris, fall, \$50.00.

Jean Vermette, fall, \$150.00 and costs.

Regarding the \$160.00 claim of John R. Lewis for damages resulting from a fall on a sidewalk opposite a vacant lot on Sanguinet street, belonging to Mr. F. C. Saunders, it was

Resolved: To send the same back to the City Attorneys, requesting them to hold Mr. Saunders responsible for the damages the City is called upon to pay, and to take the necessary means to attain that end.